



Distr. générale
11 septembre 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties**Vingt-neuvième session**

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Questions de genre et changements climatiques**Composition par sexe****Rapport du secrétariat****Résumé*

Le présent rapport est établi chaque année par le secrétariat pour aider les Parties à suivre les progrès réalisés vers l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes dans le cadre de l'élaboration de politiques climatiques tenant compte des questions de genre. On y trouve des données relatives à la composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, ainsi qu'à la composition par sexe et par âge des délégations des Parties présentes aux sessions tenues au titre de ces trois instruments, ces données étant notamment comparées avec celles d'années précédentes. Le rapport contient en outre des informations sur l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une démarche axée sur les questions de genre. Il inclut trois études de cas sur la composition par sexe des délégations des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel aux sessions des organes relevant de la Convention tenues entre 2013 et 2023, des représentants d'organisations admises en qualité d'observateur ayant participé aux dernières sessions des organes relevant de la Convention ainsi que du secrétariat.

* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue, car l'analyse des informations a pris plus de temps que prévu.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviation et acronymes.....	3
I. Introduction.....	5
A. Mandat et cadre général.....	5
B. Objet du rapport.....	6
C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties	7
II. Données sur la composition par sexe	7
A. Composition par sexe des organes constitués	7
B. Composition par sexe des organes constitués, par groupe régional et autre groupement de Parties et par région socioculturelle autochtone reconnue par l'ONU	10
C. Composition par sexe des délégations des Parties	11
D. Composition par sexe des bureaux	13
E. Composition par sexe des bureaux, par groupe régional	13
III. Études de cas	14
A. Composition par sexe des délégations des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel aux sessions des organes relevant de la Convention tenues entre 2013 et 2023	14
B. Composition par sexe des représentants d'organisations admises en qualité d'observateur ayant participé aux dernières sessions des organes relevant de la Convention	18
C. Composition par sexe du personnel du secrétariat.....	19
IV. État d'avancement de l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une démarche tenant compte des questions de genre	24
Annexes	
I. Gender composition of constituted bodies established under the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement by regional group, other Party grouping and United Nations Indigenous sociocultural region	25
II. Status of implementation of mandated activities pertaining to gender and climate change undertaken by the secretariat between 1 August 2023 and 31 July 2024	28
III. Number of in-person Party delegates and percentage of female Party delegates funded through the trust fund for participation in the UNFCCC process for sessions in 2013–2023.....	37

Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
Comité de transition	Comité de transition chargé de la mise en place des nouvelles modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices et du fonds créé au paragraphe 3 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
D*	Directeur(trice)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
GS*	catégorie des services généraux
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	mécanisme pour un développement propre
OIG	organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
P*	catégorie des administrateurs
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe II	Partie visée à l'annexe II de la Convention
Parties en transition	Partie en transition sur le plan économique
PEID	petit État insulaire en développement
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
pp*	point de pourcentage
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
s.o.	sans objet
SB*	sessions des organes subsidiaires
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SGA*	Secrétaire général adjoint
SSG*	Sous-Secrétaire général
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
WEDO	Women's Environment and Development Organization

* Abréviation utilisée uniquement dans les tableaux ou les figures.

I. Introduction

A. Mandat et cadre général

1. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties (COP) a considéré que des efforts supplémentaires devaient être faits par toutes les Parties pour améliorer la représentation des femmes dans les organes créés en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou du Protocole de Kyoto s'y rapportant, comme prévu dans la décision 36/CP.7. Elle a adopté pour objectif un équilibre entre hommes et femmes dans les organes créés en application de la Convention ou du Protocole de Kyoto, afin d'améliorer la participation des femmes et de bénéficier de leurs avis pour que les politiques relatives aux changements climatiques soient plus efficaces et répondent, sur la base de l'égalité, aux besoins des femmes et des hommes. Elle a également invité les Parties à s'efforcer d'établir un équilibre entre les femmes et les hommes dans leurs délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto¹.

2. Toujours à sa dix-huitième session, la COP a prié le secrétariat² :

a) De tenir à jour les informations sur la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto, avec notamment des données sur la représentation des femmes issues de groupes régionaux ;

b) De rassembler des données sur la composition par sexe des délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto ;

c) De communiquer les informations visées aux alinéas a) et b) à la COP pour examen sur une base annuelle, afin de permettre le suivi des progrès réalisés vers l'objectif d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes en vue d'améliorer les politiques relatives au climat tenant compte des questions de genre.

3. Par la suite, la COP a demandé au secrétariat de faire figurer, dans le rapport annuel sur la composition par sexe, des renseignements sur la façon dont il mettait en œuvre les décisions s'inscrivant dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention³, et de renforcer, dans le cadre de ce rapport, le suivi de la situation et la remontée d'informations concernant les femmes occupant des postes de direction au sein du processus découlant de la Convention⁴.

4. À sa vingt-cinquième session, la COP a pris note de l'absence persistante de progrès et de la nécessité urgente d'améliorer la représentation des femmes dans les délégations des Parties et dans tous les organes constitués au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris⁵.

5. Toujours à sa vingt-cinquième session, la COP a considéré qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus découlant de la Convention, ainsi que dans l'élaboration des politiques et mesures climatiques aux niveaux national et local⁶.

6. À sa vingt-sixième session, la COP a pris acte des rapports annuels sur la composition par sexe de 2020 et 2021⁷, qui mettaient en évidence l'absence persistante de progrès en matière de participation en personne, les défis à relever pour promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes aux forums virtuels, et la nécessité urgente d'améliorer la représentation et le rôle directeur des femmes dans les délégations des Parties et dans tous les organes établis au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de

¹ Décision 23/CP.18, par. 1, 2 et 7.

² Décision 23/CP.18, par. 8.

³ Décision 18/CP.20, par. 4.

⁴ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

⁵ Décision 3/CP.25, par. 2.

⁶ Décision 3/CP.25, par. 7.

⁷ FCCC/CP/2020/3 et FCCC/CP/2021/4.

l'Accord de Paris, et elle s'est félicitée de la présentation d'informations complémentaires relatives à deux études de cas, y compris de données ventilées par sexe fournissant des indications supplémentaires sur la représentation des femmes au sein des délégations des Parties⁸.

7. À sa vingt-sixième session, la COP a prié le secrétariat d'étudier les moyens d'automatiser l'analyse des données ventilées par sexe sur le temps de parole lors des réunions relatives à la Convention⁹, afin de continuer à étoffer le rapport annuel sur la composition par sexe, et de rendre compte de ses conclusions à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa cinquante-sixième session¹⁰.

8. À sa vingt-septième session, la COP a adopté les modifications du plan d'action pour l'égalité des sexes convenues à l'issue de l'examen intermédiaire de l'exécution de ce plan¹¹.

9. Toujours à sa vingt-septième session, la COP a chargé le secrétariat d'appuyer la participation des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques aux réunions pertinentes de la Convention, à leur demande et sous réserve des ressources disponibles¹².

B. Objet du rapport

10. Le présent rapport contient des données instantanées¹³ et comparatives en lien avec la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, qui concernent :

- a) La composition par sexe des organes constitués au titre des instruments susmentionnés (voir le tableau 1) ;
- b) La composition par sexe et par âge des délégations des Parties ayant participé aux sessions des organes relevant de la Convention (voir les tableaux 2 à 4)¹⁴ ;
- c) La composition par sexe des bureaux (voir le tableau 5) ;
- d) La représentation des femmes par groupe régional et autres groupements de Parties dans les organes constitués (voir l'annexe I).

11. En outre, le rapport contient des renseignements sur l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une démarche axée sur les questions de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention (voir l'annexe II).

12. En outre, le présent rapport contient trois études sur : la composition par sexe des délégations des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel aux sessions des organes relevant de la Convention tenues entre 2013 et 2023 ;

⁸ Décision 20/CP.26, par. 6.

⁹ L'analyse des données ventilées par sexe sur les temps de parole lors des réunions relatives à la Convention fait l'objet d'une étude de cas dans le document FCCC/CP/2022/3 (par. 29 à 41).

¹⁰ Décision 20/CP.26, par. 7.

¹¹ Décision 24/CP.27, par. 20. Les modifications apportées au plan d'action pour l'égalité des sexes figurent à l'annexe de cette décision.

¹² Décision 24/CP.27, par. 16. Dans son rapport informel sur l'atelier de session consacré au rôle des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, le secrétariat a déterminé que l'une des activités des coordonnateurs pourrait être de promouvoir la participation significative des femmes aux réunions et une représentation équilibrée des sexes au sein des délégations. On trouvera le rapport à l'adresse <https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-role-of-the-national-gender-and-climate-change-focal-points-0>.

¹³ Au 19 juin 2024, sauf indication contraire.

¹⁴ Les informations sont fondées sur les données renseignées au moment de l'inscription aux sessions. Aux fins de l'analyse incluse dans le présent rapport, et en l'absence d'informations précises, les titres indiqués par les membres des délégations ont été utilisés pour déterminer le sexe des personnes concernées et les dates de naissance ont servi à calculer leur âge. Il est entendu que les titres « M. », « M^{me} », « Mx » et « Ind. » ne permettent pas de déterminer le sexe. Les chiffres ne tiennent pas compte des personnes ayant indiqué pour titre « Mx » ou « Ind. », sauf indication contraire.

la composition par sexe des représentants d'organisations admises en qualité d'observateur ayant participé aux dernières sessions des organes relevant de la Convention ; la composition par sexe du secrétariat.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

13. La COP souhaitera peut-être prendre en compte les informations figurant dans le présent rapport au moment de nommer les représentants et experts qui siégeront dans les organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris¹⁵.

14. La COP souhaitera peut-être également prendre en compte les informations figurant dans le présent rapport pour s'efforcer de parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les délégations des Parties.

II. Données sur la composition par sexe

A. Composition par sexe des organes constitués

15. La composition par sexe des organes constitués varie d'un organe à l'autre et d'une année sur l'autre (voir le tableau 1). En 2024, le taux de représentation des femmes s'est établi entre 18 % pour le Comité exécutif de la technologie (CET) et 71 % pour le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation). Depuis la publication du rapport sur la composition par sexe de 2023¹⁶, la représentation des femmes a progressé dans sept organes constitués, a reculé dans trois et est demeurée inchangée dans six. Pour les deux organes constitués inclus pour la première fois dans le présent rapport, il n'existe pas de données permettant d'effectuer une comparaison.

16. En 2024, sept organes constitués ont indiqué avoir atteint l'objectif d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes, contre cinq en 2023. Sur ces sept organes, trois – le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, le Comité de Paris et le Comité de transition – ont fait état d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes, et les quatre autres ont indiqué que les femmes représentaient respectivement 55 % (CPF), 60 % (Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie), 63 % (Comité de l'adaptation) et 71 % (Groupe de facilitation) de leurs membres.

17. En 2024, la représentation des femmes était supérieure ou égale à 40 % dans 8 des 18 organes constitués. En moyenne, les postes des organes constitués étaient occupés à 39 % par des femmes en 2024, contre 38 % en 2023¹⁷.

18. Depuis 2013, les informations sur la composition par sexe des organes constitués sont compilées dans un rapport consacré à ce sujet et, depuis 2014, comparées à celles incluses dans le rapport de l'année précédente. Depuis 2021, une comparaison avec les données du tout premier rapport de ce type, publié en 2013¹⁸ (voir le tableau 1), est également incluse.

19. Entre 2013 et 2024, le taux de représentation des femmes a augmenté dans 10 organes constitués, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées par le Groupe de facilitation (où ce taux est passé de 14 % à 71 %) et par le Comité de l'adaptation (progression de 20 % à 63 %). En revanche, la proportion de femmes a diminué au sein du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), passant de 52 % à 33 %.

¹⁵ Des informations sur la composition de ces organes et l'élection de leurs membres sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

¹⁶ FCCC/CP/2023/4.

¹⁷ Calculé sur la base du nombre total de représentants des Parties et de représentants des organisations de peuples autochtones au sein du Groupe de facilitation. Si l'on exclut les représentants des organisations de peuples autochtones, les femmes occupaient en moyenne 40 % des postes en 2024, contre 35 % en 2023.

¹⁸ FCCC/CP/2013/4.

Tableau 1
Composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris

Organe	Nombre total de membres ^a	Présidente ou coprésidente/ vice-présidente	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes ^b	Évolution du nombre de femmes par rapport à 2023 (pp)	Évolution du nombre de femmes par rapport à 2013 (pp) ^c
Comité de l'adaptation	16	2/–	10	6	63	-12	44
Conseil consultatif du Réseau de Santiago	12	0/–	4	6	33	s.o.	s.o.
Conseil du Fonds pour l'adaptation	16	1/0	4	7	25	0	-6
Conseil exécutif du MDP	10	0/0	2	8	20	0	0
GCE ^d	24	1/0	8	10	33	0	-19
Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de l'exécution)	10	0/1	2	6	20	-10	0
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de la facilitation)	10	1/0	3	7	30	0	20
Conseil consultatif du CRTC	18	0/0	6	11	33	6	21
Groupe de facilitation ^e	14	1/1	10	4	71	0	57
CKI ^f	12	1/–	5	7	42	8	27
LEG	17	0/0	6	11	35	6	20
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	12	1/–	6	6	50	0	8
Comité de Paris	12	1/0	6	3	50	-8	0
CPF	20	2/–	11	9	55	5	30
Organe de supervision	12	1/0	3	9	25	8	-8
CET	22	0/0	4	15	18	5	8
Comité de transition ^g	24	1/–	12	12	50	s.o.	s.o.
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	20	2/0	12	7	60	15	30

Note : Les données présentées dans ce tableau sont fondées sur la composition effective de chaque organe au 19 juin 2024, selon la liste officielle des membres des organes constitués au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. La liste actuelle des membres est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership#General-membership-information>.

^a Les chiffres figurant dans cette colonne correspondent au nombre total de postes dans chaque organe, lequel peut différer du nombre de postes effectivement pourvus au 19 juin 2024.

^b Le pourcentage est calculé sur la base du nombre total de postes. Les pourcentages sont arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche.

^c Comme certains organes constitués ont été établis après 2013 (Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en 2014 ; Comité de Paris en 2017 ; Groupe de facilitation et Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI) en 2019 ; Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris en 2020 ; Organe de supervision en 2021), les chiffres pris en compte sont ceux de leur année de création. Le Conseil consultatif du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et le Comité de transition étant inclus pour la première fois dans le présent rapport, on ne dispose d'aucun chiffre antérieur permettant d'effectuer une comparaison.

^d Le GCE se compose de 27 membres, dont 24 représentants de gouvernements. Les données figurant dans le tableau correspondent uniquement aux représentants de gouvernements.

^e Le Groupe de facilitation est constitué de 14 membres, dont la moitié sont des représentants des Parties, et l'autre, des représentants d'organisations de peuples autochtones. Les représentants des Parties sont nommés par leur groupe régional ou collectif respectif, et les représentants des peuples autochtones sont nommés par les peuples autochtones, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs. Le Groupe de facilitation élit chaque année deux coprésidents et deux vice-présidents parmi ses représentants pour un mandat d'un an chacun. Un coprésident et un vice-président représentent les Parties, tandis que les deux autres représentent les peuples autochtones. Une vice-présidente a été élue pour représenter les Parties pendant la période considérée et une coprésidente a été élue pour représenter les organisations de peuples autochtones.

^f Le Comité de Katowice sur les impacts (CKI) est composé de 14 membres, chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU étant représenté par 2 membres, les pays les moins avancés (PMA) par 1 membre, les petits États insulaires en développement (PEID) par 1 membre et les organisations intergouvernementales (OIG) concernées par 2 membres. Les données figurant dans le tableau correspondent uniquement aux représentants de gouvernements.

^g Le Comité de transition est composé de 24 membres issus des Parties à la Convention et à l'Accord de Paris, dont 10 des pays développés parties et 14 des pays en développement parties. Les 14 membres des pays en développement parties ont été nommés suivant la représentation géographique suivante : 3 membres représentant l'Afrique, dont 1 représentant de la présidence de la vingt-septième session de la COP ; 3 membres représentant l'Asie et le Pacifique, dont 1 représentant de la présidence de la vingt-huitième session de la COP ; 3 membres représentant l'Amérique latine et les Caraïbes ; 2 membres représentant les PEID ; 2 membres représentant les PMA ; 1 membre issu d'un pays en développement partie ne figurant pas dans les catégories énumérées ci-dessus. La composition du Comité de transition a été renouvelée tout au long de l'année. Au total, 26 représentants et 19 représentantes ont été membres du Comité de transition. On trouvera la liste des membres à l'annexe IV du document [FCCC/CP/2023/9-FCCC/PA/CMA/2023/9](#). Les données sont correctes au 4 novembre 2023, date à laquelle le Comité de transition a tenu sa cinquième (dernière) réunion marquant la fin de son mandat.

20. Depuis la publication du précédent rapport sur la composition par sexe, le nombre de représentantes élues présidente ou coprésidente d'un organe constitué a augmenté : en 2023, neuf femmes ont été élues à la présidence ou à la coprésidence d'un organe, contre 14 en 2024. En outre, deux femmes ont été nommées à la vice-présidence d'un organe constitué en 2024, contre trois en 2023.

21. Plusieurs organes constitués comptent des membres suppléants, qui contribuent activement aux travaux. Le nombre de femmes par rapport au nombre total de membres suppléants¹⁹ est indiqué ci-après :

- a) Conseil du Fonds pour l'adaptation : 12 suppléants, dont cinq femmes ;
- b) Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) : huit suppléants, dont trois femmes ;
- c) Chambre de l'exécution du Comité d'examen du respect des dispositions : neuf suppléants, dont quatre femmes ;
- d) Chambre de la facilitation du Comité d'examen du respect des dispositions : huit suppléants, dont deux femmes ;
- e) Groupe de facilitation : 14 suppléants, dont six femmes (3 représentantes de gouvernements et 3 représentantes de peuples autochtones) ;
- f) Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris : 12 suppléants, dont trois femmes ;
- g) Organe de supervision : 12 suppléants, dont trois femmes.

¹⁹ Postes effectivement pourvus au 19 juin 2024.

B. Composition par sexe des organes constitués, par groupe régional et autre groupement de Parties et par région socioculturelle autochtone reconnue par l'ONU

22. Les Parties à la Convention sont réparties selon les cinq groupes régionaux de l'ONU : États d'Afrique, États d'Asie et du Pacifique, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes, et États d'Europe occidentale et autres États.

23. Outre ces cinq groupes régionaux, le processus découlant de la Convention prévoit plusieurs autres groupements de Parties pour ce qui est de la composition des organes. Afin de donner une image complète de la situation actuelle, le présent rapport fournit des renseignements sur le nombre de femmes membres des organes constitués par groupement de Parties, à savoir les Parties visées à l'annexe I de la Convention, les Parties visées à l'annexe II de la Convention, les pays développés parties, les pays en développement parties, les Parties en transition, les PMA, les Parties non visées à l'annexe I et les PEID.

24. Enfin, le processus découlant de la Convention inclut les régions socioculturelles autochtones reconnues par l'ONU aux fins de la composition du Groupe de facilitation, qui compte plusieurs représentants d'organisations de peuples autochtones.

25. La composition par sexe des organes constitués²⁰, par groupe régional et autre groupement de Parties (voir aussi le tableau I.1), et par région socioculturelle autochtone (voir aussi le tableau I.2), est la suivante :

a) Le Comité de l'adaptation compte 16 membres, dont 10 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 2 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 1 d'une Partie visée à l'annexe I, 1 d'une Partie non visée à l'annexe I et 1 d'un PEID) ;

b) Le Conseil consultatif du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques compte 12 membres, dont quatre femmes (1 originaire du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 2 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID) ;

c) Le Conseil du Fonds pour l'adaptation compte 11 membres, dont quatre femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID) ;

d) Le Comité exécutif du MDP compte 10 membres, dont deux femmes (1 originaire du Groupe des États d'Europe orientale et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;

e) Le GCE compte 18 représentants de gouvernements, dont huit femmes (3 originaires du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 3 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 d'une Partie visée à l'annexe I) ;

f) La chambre de l'exécution du Comité d'examen du respect des dispositions compte huit membres, dont deux femmes (1 originaire du Groupe des États d'Europe orientale et 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes). En outre, une membre suppléante d'une Partie visée à l'annexe I siège en qualité de membre par intérim ;

g) La chambre de la facilitation du Comité d'examen du respect des dispositions compte 10 membres, dont trois femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;

h) Le Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) compte 17 représentants de gouvernements, dont six femmes (4 originaires de Parties visées à l'annexe I et 2 de Parties non visées à l'annexe I) ;

²⁰ Postes effectivement pourvus au 19 juin 2024.

i) Le Groupe de facilitation compte sept représentants de gouvernements, dont cinq femmes (1 originaire du Groupe des États d’Afrique, 1 du Groupe des États d’Europe orientale, 1 du Groupe des États d’Europe occidentale et autres États, 1 d’un pays figurant parmi les PMA et 1 d’un PEID), et sept représentants d’organisations de peuples autochtones, dont cinq femmes, originaires des régions socioculturelles ci-après : Afrique (1), Arctique (1), Asie (1), Europe centrale et orientale (1), Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie (1) et Pacifique (1) ;

j) Le CKI compte 12 membres, dont cinq femmes (1 originaire du Groupe des États d’Afrique, 2 du Groupe des États d’Europe orientale, 1 du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes et 1 du Groupe des États d’Europe occidentale et autres États) ;

k) Le Groupe d’experts des PMA (LEG) compte 17 membres, dont six femmes (2 originaires du Groupe des États d’Afrique et 4 de pays développés parties) ;

l) Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l’Accord de Paris compte 12 membres, dont six femmes (1 originaire du Groupe des États d’Afrique, 1 du Groupe des États d’Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d’Europe orientale, 1 du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d’Europe occidentale et autres États et 1 d’un PEID) ;

m) Le Comité de Paris compte neuf membres, dont six femmes (1 originaire du Groupe des États d’Afrique, 2 du Groupe des États d’Asie et du Pacifique, 1 du Groupe d’Europe occidentale et autres États, 1 d’un pays figurant parmi les PMA et 1 d’un PEID) ;

n) Le CPF compte 20 membres, dont 11 femmes (8 originaires de Parties visées à l’annexe I et 3 de Parties non visées à l’annexe I) ;

o) L’Organe de supervision compte 12 membres, dont trois femmes (1 originaire du Groupe des États d’Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d’Europe orientale et 1 du Groupe des États d’Europe occidentale et autres États) ;

p) Le CET compte 19 membres, dont quatre femmes (2 originaires de Parties visées à l’annexe I et 2 de Parties non visées à l’annexe I) ;

q) Le Comité de transition compte 24 membres, dont 12 femmes (6 originaires de pays développés parties et 6 de pays en développement parties) ;

r) Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie compte 19 membres, dont 12 femmes (8 originaires de Parties visées à l’annexe I et 4 de Parties non visées à l’annexe I).

C. Composition par sexe des délégations des Parties

26. Il est indispensable que les femmes soient représentées dans les instances de prise de décisions du processus découlant de la Convention pour atteindre l’objectif d’une représentation équilibrée des femmes et des hommes énoncé dans les décisions 23/CP.18 et 3/CP.25. On trouvera dans le tableau 2 des renseignements sur la composition par sexe des membres des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention et, dans les tableaux 3 et 4, des renseignements sur le sexe et l’âge²¹ des membres des délégations des Parties présentes à ces sessions ainsi que des chefs et chefs adjoints²².

²¹ Les dates de naissance obtenues à partir du système d’enregistrement en ligne, qui contient les données saisies directement par les coordonnateurs nationaux et les interlocuteurs désignés, n’ont pas été vérifiées ; l’âge a été calculé au dernier jour de chaque session.

²² Les chiffres correspondent au nombre de représentants des Parties qui ont participé aux différentes sessions, tel qu’arrêté au dernier jour de chaque session, et à qui un badge a été remis. Les données ont été générées à partir du système d’enregistrement en ligne.

Tableau 2
Composition par sexe des délégations des Parties aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Sessions	Membres des délégations des Parties	Nombre total de représentants	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Évolution du nombre de femmes par rapport à 2023 (pp)	
						Soixantième session des organes subsidiaires	1,0
COP 28/ CMP 18/ CMA 5	Chefs et chefs adjoints de délégation	43 129	15 675	26 958	36,0		-1,0
		869	239	599	27,5		-1,5
Soixantième session des organes subsidiaires	Membres des délégations des Parties	2 424	1 236	1 180	51,0		1,0
	Chefs et chefs adjoints de délégation	319	123	194	38,5		1,5

Note : En tout, six membres de délégation et chefs ou chefs adjoints de délégation ont indiqué comme titre « Mx » ou « Ind » et 531 n'ont pas indiqué de titre, on n'a donc pas pu déduire leur sexe. Ces personnes ont été incluses dans le nombre total de membres, mais pas dans les chiffres ventilés par sexe.

Tableau 3
Sexe et âge des membres des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Sessions	Nombre	<26		26-35		36-55		56-65		>66		Total	
		Femmes	Hommes										
COP 28/ CMP 18/ CMA 5	Nombre	1 213	1 119	4 610	5 451	8 274	15 762	1 278	3 800	240	780	15 612	26 912
	%	52	48	46	54	34	66	25	75	24	76	37	63
Soixantième session des organes subsidiaires	Nombre	115	44	459	332	583	636	69	141	15	34	1 241	1 187
	%	72	28	58	42	48	52	33	67	31	69	51	49

Note : Les données relatives au sexe et à l'âge de 498 membres de délégations n'ont pas été saisies ou n'étaient pas valides.

Tableau 4
Sexe et âge des chefs et chefs adjoints de délégation aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Sessions	Nombre	<26		26-35		36-55		56-65		>66		Total	
		Femmes	Hommes										
COP 28/ CMP 18/ CMA 5	Nombre	1	0	21	14	151	301	57	192	9	90	239	597
	%	100	0	60	40	33	67	23	77	9	91	29	71
Soixantième session des organes subsidiaires	Nombre	0	1	19	14	79	125	25	48	2	6	125	194
	%	0	100	58	42	39	61	34	66	25	75	39	61

Note : Les données relatives au sexe et à l'âge de 33 chefs ou chefs adjoints de délégation n'ont pas été saisies ou n'étaient pas valides.

27. Le tableau 2 montre que le pourcentage de femmes dans les délégations des Parties présentes à la vingt-huitième session de la COP, à la dix-huitième session de la CMP et à la cinquième session de la CMA a diminué de 1 point de pourcentage par rapport à la vingt-septième session de la COP, à la dix-septième session de la CMP et à la quatrième session de la CMA. On constate une diminution du même ordre (1,5 point de pourcentage) du taux de représentation des femmes parmi les chefs et les chefs adjoints de délégation.

À la soixantième session des organes subsidiaires, l'équilibre femmes-hommes a été atteint parmi les membres des délégations des Parties, puisque 51 % des membres étaient des femmes (1 point de pourcentage de plus qu'à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires). Toujours à la même session, la proportion de femmes parmi les chefs et chefs adjoints de délégation a augmenté de 1,5 point de pourcentage (38,5 %) par rapport à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires.

28. Les tableaux 3 et 4 mettent en évidence la relation entre le sexe et l'âge, parmi les membres des délégations, d'une part, et parmi les chefs et chefs adjoints de délégation, de l'autre. Comme souligné dans les rapports précédents, il existe dans ces deux groupes une nette corrélation entre âge et sexe : le pourcentage de femmes diminue fortement à mesure qu'augmente l'âge des représentants. Ainsi, les femmes constituaient la majorité des représentants âgés de moins de 26 ans présents aux dernières sessions des organes relevant de la Convention et aussi la majorité des membres appartenant à la tranche d'âge des 26-35 ans présents à la soixantième session des organes subsidiaires. Les chefs et chefs adjoints de délégation âgés de 26 à 35 ans comptaient 60 % de femmes à la vingt-huitième session de la COP, à la dix-huitième session de la CMP et à la cinquième session de la CMA et 58 % à la soixantième session des organes subsidiaires. Lors de ces sessions, les femmes âgées de 36 ans et plus étaient nettement moins nombreuses : dans la tranche d'âge 36-55 ans, elles étaient 34 % à la vingt-huitième session de la COP, à la dix-huitième session de la CMP et à la cinquième session de la CMA, et 48 % à la soixantième session des organes subsidiaires. L'écart le plus marqué se situe dans les tranches d'âge des 56-65 ans et des plus de 66 ans : les femmes ne représentent que 24 % à 33 % des représentants de Parties et 9 % à 34 % des chefs et chefs adjoints de délégation.

D. Composition par sexe des bureaux

29. Les bureaux créés au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris jouent un rôle important dans la gestion du processus intergouvernemental. Des données sur leur composition par sexe sont regroupées dans le tableau 5.

Tableau 5

Composition par sexe des bureaux créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris

Bureau	Nombre total de membres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Évolution du nombre de femmes par rapport à 2023 (pp)
COP, CMP et CMA	11	4	7	36	-9
SBI et SBSTA ^a	6	3	3	50	0

^a Ces chiffres incluent les Présidents du SBI et du SBSTA, qui sont également membres du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA.

30. Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA compte 11 membres, dont quatre femmes. Les Bureaux du SBI et du SBSTA comptent six membres, dont trois femmes, auxquelles il faut ajouter la Rapporteuse du SBI ainsi que la Rapporteuse et la Vice-Présidente du SBSTA.

E. Composition par sexe des bureaux, par groupe régional

31. La composition par sexe des bureaux, par groupe régional, est la suivante :

- a) Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA comprend 1 femme originaire du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID ;
- b) Les bureaux du SBI et du SBSTA comprennent trois femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID).

III. Études de cas

A. Composition par sexe des délégations des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel aux sessions des organes relevant de la Convention tenues entre 2013 et 2023

1. Contexte et fondement

32. À sa vingt-cinquième session, la COP a considéré qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus découlant de la Convention²³. Dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes, le secrétariat a été invité à ajouter, dans le rapport sur la composition par sexe, des informations complémentaires visant à renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur les femmes occupant des postes de direction au sein du processus découlant de la Convention²⁴.

33. La composition des délégations des Parties est importante en ce qu'elle permet de connaître le nombre d'hommes et de femmes qui participent aux conférences et aux négociations organisées au titre de la Convention. Une étude de cas réalisée en 2023²⁵ a porté sur les aides octroyées par le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention²⁶ afin de favoriser la participation en personne à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Charm el-Cheikh.

34. Le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention vise à faciliter la participation des représentants des pays en développement parties, en particulier de PMA et de PEID, et des autres Parties en transition aux sessions des organes relevant de la Convention²⁷. L'objectif est donc de soutenir la participation des groupes sous-représentés, notamment des femmes. Toutefois, ce soutien ne permet pas d'éliminer totalement les obstacles structurels à la participation de ces groupes²⁸.

2. Méthode

35. Des offres de financement au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention ont été envoyées aux Parties éligibles par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux. Ces derniers ont ensuite saisi les informations relatives aux représentantes et représentants désignés dans le système d'enregistrement en ligne, y compris leur titre, lequel a été utilisé pour déterminer le sexe des personnes concernées²⁹. Les données ont été analysées et ventilées par sexe, puis par groupe régional, en ce qui concerne les sessions des organes relevant de la Convention tenues entre 2013 et 2023³⁰.

²³ Décision 3/CP.25, par. 7.

²⁴ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1. Voir aussi décision 23/CP.18, par. 8 ; décision 21/CP.22, par. 19 ; décision 3/CP.25, par. 15 b).

²⁵ FCCC/CP/2023/4, par. 33 à 38.

²⁶ On trouvera de plus amples informations sur le Fonds d'affectation spéciale à l'adresse <https://unfccc.int/documents/39629>.

²⁷ Tels que définis dans l'annexe I de la décision 15/CP.1, par. 15.

²⁸ La participation en personne de femmes au processus découlant de la Convention est également financée, entre autres, par le Women Delegates Fund, qui propose aussi aux représentantes des formations visant à améliorer leurs compétences en matière de négociation et leur connaissance des termes techniques, l'objectif étant, là encore, de renforcer le taux de participation. Voir <https://wedo.org/what-we-do/our-programs/women-delegates-fund/>.

²⁹ Voir la note 14 ci-dessus.

³⁰ Avant la mise en place, en 2015, d'un système de financement en ligne, les propositions de financement et les rapports étaient traités manuellement. Puisque les données étaient collectées manuellement et que le processus n'était pas normalisé avant cette date, des incohérences mineures peuvent apparaître dans les données enregistrées.

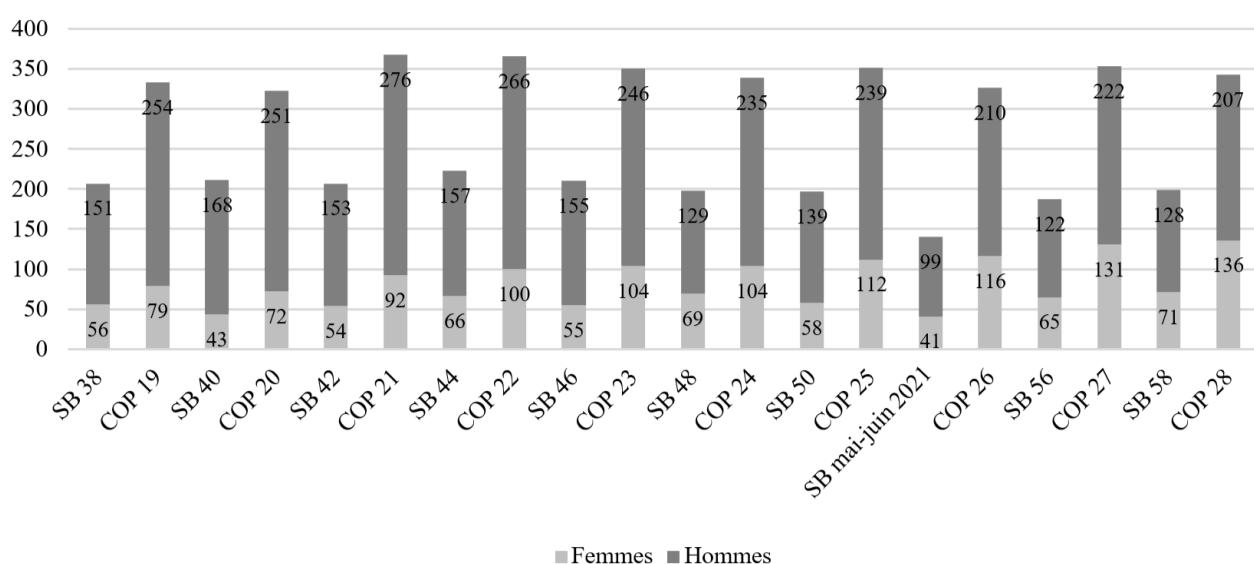
3. Résultats

36. Sur les 5 431 personnes ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de participer en présentiel aux sessions des organes relevant de la Convention tenues entre 2013 et 2023, 1 624 (soit 30 %) étaient des femmes.

37. Les données montrent qu'au fil du temps, le nombre de femmes bénéficiant d'un financement a connu une augmentation légère, mais irrégulière. Le pourcentage de représentantes ayant reçu un financement s'est établi entre 20 % et 30 % au cours de la période 2013-2017 et entre 29 % et 40 % au cours de la période 2018-2023 (voir fig. 1).

Figure 1

Nombre de représentants des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel aux sessions des organes relevant de la Convention tenues entre 2013 et 2023, par sexe



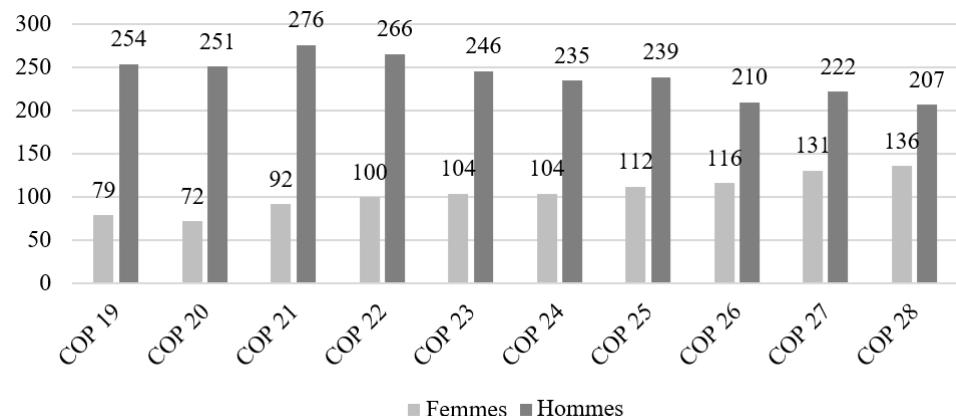
Note : Les sessions de la COP comprennent les sessions de la CMP, de la CMA (les années concernées), du SBI et du SBSTA.

38. Bien qu'il n'y ait pas eu d'augmentation significative du nombre total de représentants ayant reçu un financement pour assister aux sessions de la COP (y compris les sessions de la CMP, de la CMA (les années concernées), ainsi que les sessions de fin d'année du SBI et du SBSTA), le nombre total et le pourcentage de représentantes ayant reçu un financement pour assister à ces sessions ont augmenté de manière constante depuis 2014. En 2013, 79 femmes (soit 24 %) ont reçu un financement pour assister à la dix-neuvième session de la COP, contre 136 (soit 40 %) pour assister à la vingt-huitième session de la COP, qui s'est tenue en 2023 (voir fig. 2).

39. Le nombre total de représentants ayant reçu un financement pour participer aux sessions semestrielles des organes subsidiaires n'a pas augmenté. Bien qu'il y ait eu des variations dans le nombre total et le pourcentage de représentantes ayant reçu un financement pour assister à ces sessions, on constate que la tendance générale est à une légère hausse. En 2013, 56 femmes (soit 27 %) ont reçu un financement pour assister à la trente-huitième session des organes subsidiaires, contre 71 (soit 36 %) pour assister à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, qui s'est tenue en 2023 (voir fig. 3).

Figure 2

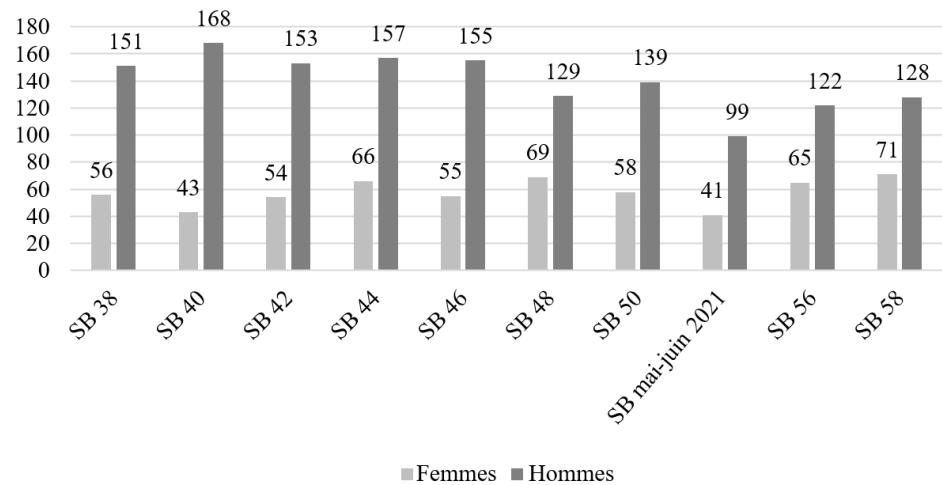
Nombre de représentants des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel aux sessions de la COP tenues entre 2013 et 2023, par sexe



Note : Les sessions de la COP comprennent les sessions de la CMP, de la CMA (les années concernées), du SBI et du SBSTA.

Figure 3

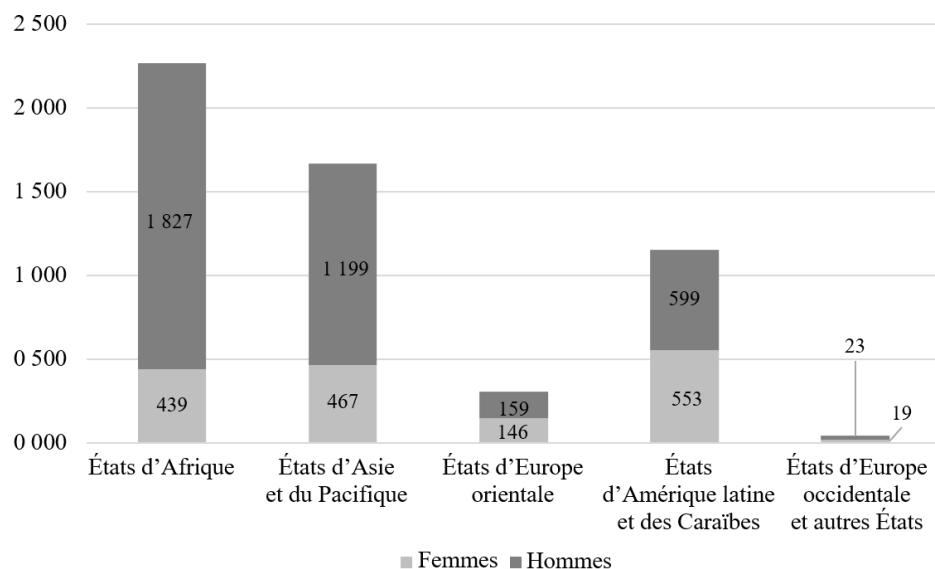
Nombre de représentants des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel aux sessions semestrielles des organes subsidiaires tenues entre 2013 et 2023, par sexe



40. La figure 4 présente les données pour 2013-2023, ventilées par groupe régional (pour des données ventilées par session, voir le tableau III.1 et la figure III.1 figurant à l'annexe III). Les femmes représentaient 48 % des 305 représentants du Groupe des États d'Europe orientale, 48 % des 1 152 représentants du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 45 % des 42 représentants du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 28 % des 1 666 représentants du Groupe des États d'Asie et du Pacifique et 19 % des 2 266 représentants du Groupe des États d'Afrique.

Figure 4

Nombre de représentants des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel aux sessions des organes relevant de la Convention tenues entre 2013 et 2023, par sexe et par groupe régional



41. Le pourcentage de représentantes ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention (voir fig. 2) a généralement suivi une tendance à la hausse entre 2013 et 2023, sauf lorsque l'on regarde les chiffres par région. En raison du faible nombre total de nominations, le pourcentage de représentantes originaires du Groupe des États d'Europe orientale et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale a considérablement varié d'une session à l'autre³¹. Le pourcentage de représentantes originaires du Groupe d'États d'Europe orientale s'est établi entre 22 % (quarante-huitième session des organes subsidiaires) et 80 % (vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP). Le pourcentage de représentantes originaires du Groupe d'États d'Europe orientale autres États était de 0 % à six sessions et de 100 % à quatre sessions. Le pourcentage de représentantes originaires du Groupe d'États d'Afrique s'est établi entre 13 % et 28 %, avec un pic à la vingt-huitième session de la COP. Le pourcentage de représentantes originaires du Groupe des États d'Asie et du Pacifique a connu de légères variations, avec des pics à la quarante-huitième session des organes subsidiaires (42 %) et à la vingt-huitième session de la COP (38 %) et une baisse à 19 % aux sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires. Le pourcentage de femmes originaires du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a suivi une tendance irrégulière à la hausse, allant de 28 % à la quarantième session des organes subsidiaires à 62 % à la quarante-huitième session des organes subsidiaires et à la vingt-sixième session de la COP.

42. Bien que, dans l'ensemble et dans toutes les régions, on constate une tendance modérée à la hausse du nombre de représentantes ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale, il existe d'importantes variations, et le nombre et le pourcentage de représentantes ayant reçu un financement restent faibles. Au total, 1 624 femmes ont reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale entre 2013 et 2023, ce qui représente 30 % du nombre total de représentants ayant reçu un financement au cours de ces dix années. À la vingt-huitième session de la COP, 136 des participants ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale étaient des femmes, et compte tenu du nombre total de représentants de Parties qui ont assisté à cette session (43 129 au total, dont 36 % de femmes), on peut en déduire que la répartition et les niveaux actuels du financement permettent d'obtenir quelques

³¹ Le nombre total de nominations par session varie de 4 à 24 pour le Groupe des États d'Europe orientale et de 1 à 6 pour les Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

améliorations modestes, mais restent trop faibles pour considérablement améliorer l'équilibre femmes-hommes et la promotion de la participation des femmes au processus découlant de la Convention.

43. Les données donnent à penser que toutes les Parties doivent continuer à améliorer la participation des femmes aux sessions des organes relevant de la Convention et, de fait, à promouvoir la participation pleine, significative et égale des femmes au processus découlant de la Convention.

B. Composition par sexe des représentants d'organisations admises en qualité d'observateur ayant participé aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

1. Contexte et fondement

44. Le rapport sur la composition par sexe est publié chaque année pour aider les Parties à suivre les progrès réalisés vers l'objectif d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Cependant, le processus découlant de la Convention concerne également les entités non parties, qui jouent un rôle crucial pour ce qui est de sensibiliser le public aux questions climatiques, promouvoir la transparence et veiller à ce que divers points de vue soient pris en compte dans les négociations relatives aux changements climatiques.

45. Il existe trois catégories de participants aux réunions et aux sessions organisées dans le cadre du processus découlant de la Convention : les représentants des Parties à la Convention et des États observateurs, les membres de la presse et des médias ainsi que les représentants des organisations admises en qualité d'observateur. Les organisations admises en qualité d'observateurs se subdivisent en trois catégories : les organisations du système des Nations Unies, les OIG et les ONG.

46. L'objectif de cette étude de cas était d'analyser la composition par sexe des représentants des organisations admises en qualité d'observateur qui ont participé aux dernières sessions des organes relevant de la Convention.

2. Méthode

47. Les organisations admises en qualité d'observateur ont saisi dans le système d'inscription en ligne les informations relatives aux représentantes et représentants, y compris leur titre, lequel a été utilisé pour déterminer le sexe des personnes concernées³².

48. Dans le cadre de la présente étude de cas, l'analyse des questions de genre a porté sur les catégories d'observateurs suivantes : les ONG, les responsables d'ONG, les OIG, les responsables d'OIG et les organisations du système des Nations Unies.

3. Résultats

49. Les données de l'étude de cas sont présentées dans le tableau 6. Sur les 17 861 représentants d'organisations admises en qualité d'observateur (toutes catégories confondues, voir par. 48) ayant participé à la session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue aux Émirats arabes unis, 8 593 étaient des femmes (soit 48,1 %). La représentation des femmes était légèrement plus élevée dans les catégories des ONG (50,1 %), des responsables d'ONG (44,6 %) et des organisations du système des Nations Unies (49,9 %) que dans les catégories des OIG (37,5 %) et des responsables d'OIG (26,0 %).

50. Sur les 2 307 représentants d'organisations admises en qualité d'observateur qui ont participé à la soixantième session des organes subsidiaires, 1 300 étaient des femmes (soit 56,3 %). La représentation des femmes était supérieure à 50 % dans toutes les catégories (allant de 52,3 % dans la catégorie des OIG à 59,3 % dans celle des responsables d'OIG).

³² Voir la note de bas de page 14.

Tableau 6

Composition par sexe des représentants d'organisations admises en qualité d'observateur ayant participé aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Sessions	Catégorie des organisations admises en qualité d'observateur	Nombre total de représentants	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes
COP 28/	ONG	11 286	5 660	5 351	50,1
CMP 18/	Responsables d'ONG	1 989	888	1 066	44,6
CMA 5	OIG	1 747	655	1 063	37,5
	Responsables d'OIG	119	31	82	26,0
	Organisations du système des Nations Unies	2 720	1 359	1 327	49,9
	Total	17 861	8 593	8 889	48,1
Soixantième session des organes subsidiaires	ONG	1 239	720	497	58,1
	Responsables d'ONG	642	341	281	53,1
	OIG	105	55	50	52,3
	Responsables d'OIG	32	19	13	59,3
	Organisations du système des Nations Unies	289	165	122	57,0
	Total	2 307	1 300	963	56,3

Note : En tout, 15 représentants d'organisations admises en qualité d'observateur (toutes catégories confondues) ont indiqué comme titre « Mx » ou « Ind » et 408 n'ont pas indiqué de titre, on n'a donc pas pu déduire leur sexe. Ces personnes ont été incluses dans le nombre total de membres, mais pas dans les chiffres ventilés par sexe.

51. Il convient de noter qu'aux mêmes sessions des organes relevant de la Convention, la composition par sexe des représentants des organisations admises en qualité d'observateur a suivi la même tendance que la composition par sexe des représentants des Parties et des chefs et chefs adjoints de délégation (voir tableau 2), à savoir que la participation des femmes a été plus élevée aux sessions semestrielles des organes subsidiaires qu'aux sessions de la COP (y compris les sessions de la CMP, de la CMA (les années concernées), du SBI et du SBSTA).

52. À la soixantième session des organes subsidiaires et à la vingt-huitième session de la COP, il y avait davantage de femmes qui représentaient les organisations admises en qualité d'observateur que les Parties, y compris au niveau de la direction. Toutefois, la tendance est la même pour les représentants des Parties : il y avait davantage de représentantes d'organisations admises en qualité d'observateur à la soixantième session des organes subsidiaires qu'à la vingt-huitième session de la COP. À la soixantième session des organes subsidiaires, la représentation des femmes était de 50 % ou plus dans toutes les catégories d'organisations admises en qualité d'observateur, alors qu'à la vingt-huitième session de la COP, la représentation des femmes était plus faible, allant de 50 % parmi les représentants d'ONG à seulement 26 % parmi les responsables d'OIG.

C. Composition par sexe du personnel du secrétariat

1. Contexte et fondement

53. Dans le plan d'action global, le secrétariat est invité à renforcer le suivi de la situation et l'établissement de rapports sur les femmes occupant des postes de direction au sein du processus découlant de la Convention dans le cadre du rapport sur la composition par sexe, notamment par des études de cas³³. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au secrétariat de continuer de participer au Plan d'action à l'échelle du système des

³³ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, afin de renforcer l'intégration des questions de genre dans l'organisation et dans les travaux du secrétariat³⁴.

54. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes a été élaboré pour renforcer l'égalité des sexes dans toutes les entités des Nations Unies et, plus spécifiquement, pour mettre en application la Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies. Il vise à orienter l'intégration des questions de genre dans les politiques, les programmes et les opérations au sein du système des Nations Unies. Il sert également de cadre de responsabilité assorti de critères et d'indicateurs bien définis, ce qui facilite le suivi de la situation et la remontée d'informations en ce qui concerne la parité des sexes et l'établissement de rapports à ce sujet. L'un de ses 17 indicateurs de performance sert à mesurer la représentation des femmes³⁵.

55. L'article 8 de la Charte des Nations Unies dispose qu'« aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires »³⁶. Parallèlement à plusieurs résolutions sur le statut des femmes dans le système des Nations Unies, une stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies a été adoptée en 2017³⁷. Le secrétariat de la Convention mène un processus d'examen des politiques, évaluant dans quelle mesure les politiques de l'ONU peuvent être transposées dans le contexte de la Convention.

56. Cette étude de cas porte sur la représentation des femmes dans les catégories des services généraux, des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au sein du secrétariat.

2. Méthode

57. Des données sur les effectifs du secrétariat ventilées par sexe sont communiquées chaque année dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles dans les rapports soumis dans le cadre du Plan d'action ou dans les documents associés, des informations provenant de la base de données interne du personnel ont été utilisées.

3. Résultats

58. Depuis 2015, la proportion de femmes au sein du secrétariat a augmenté et la parité a été atteinte en 2023. La proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs est passée de 39 % en 2015 à 50 % en 2023 (voir fig. 5). Toutefois, si les femmes occupaient 50 % des postes d'administrateur et représentaient 58 % de l'ensemble du personnel en 2023, elles étaient toujours sous-représentées aux postes de direction (voir fig. 6 et 7). Cette tendance suit celle observée dans le système des Nations Unies, où la surreprésentation des femmes aux postes de début de carrière ne se retrouve pas aux postes de niveaux plus élevés³⁸. Au sein du secrétariat, la représentation des femmes au niveau des postes de direction a toutefois considérablement augmenté, passant de 22 % en 2015 à 50 % en 2023 (voir fig. 7).

³⁴ Décision 3/CP.25, par. 15 g).

³⁵ On trouvera de plus amples informations à l'adresse [https://gendercoordinationandmainstreaming.unwomen.org/un-swap#:~:text=74%20entities%20\(96%25%20of%20UN,the%20UN%2DSWAP%20performance%20indicators](https://gendercoordinationandmainstreaming.unwomen.org/un-swap#:~:text=74%20entities%20(96%25%20of%20UN,the%20UN%2DSWAP%20performance%20indicators).

³⁶ Voir <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>.

³⁷ Secrétaire générale de l'ONU (2017), *Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies*, disponible à l'adresse https://www.un.org/gender/sites/www.un.org.gender/files/gender_parity_strategy_october_2017.pdf.

³⁸ Voir le document A/78/206, par. 25, de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Figure 5
Nombre d'administrateurs au sein du secrétariat de la Convention, par sexe, 2015-2023

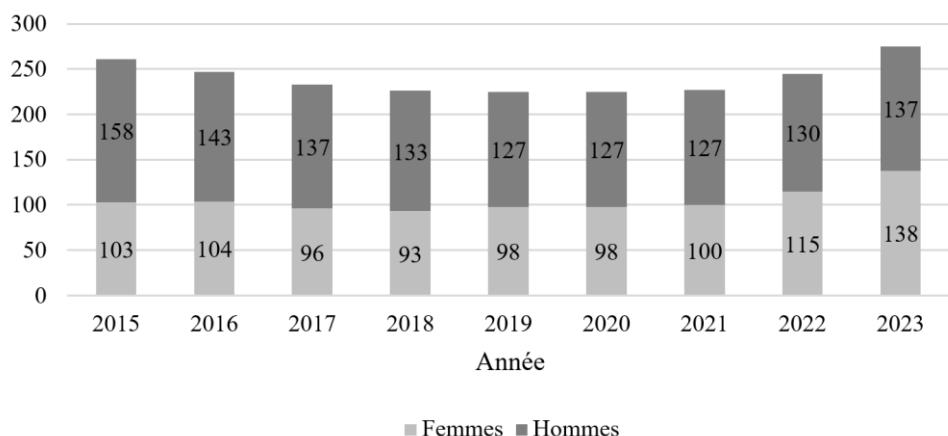
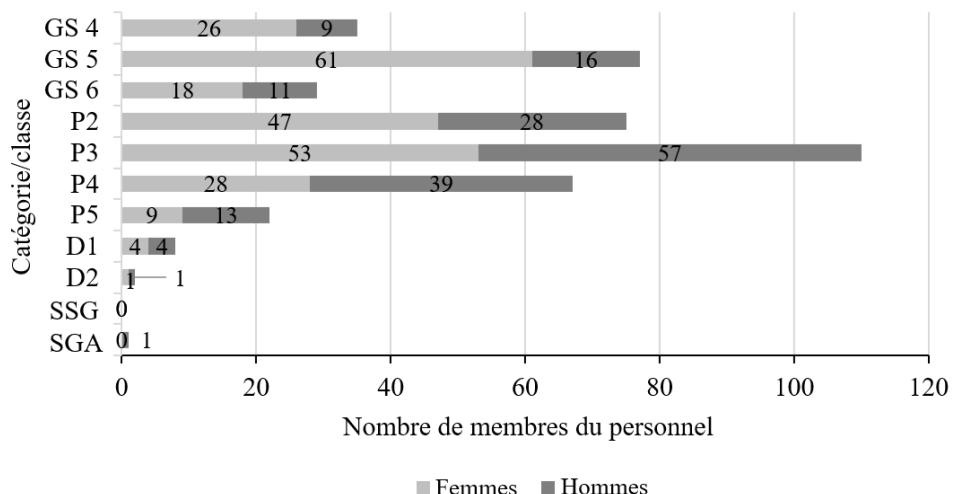


Figure 6
Nombre fonctionnaires au sein du secrétariat de la Convention, par catégorie, niveau et sexe, 2023

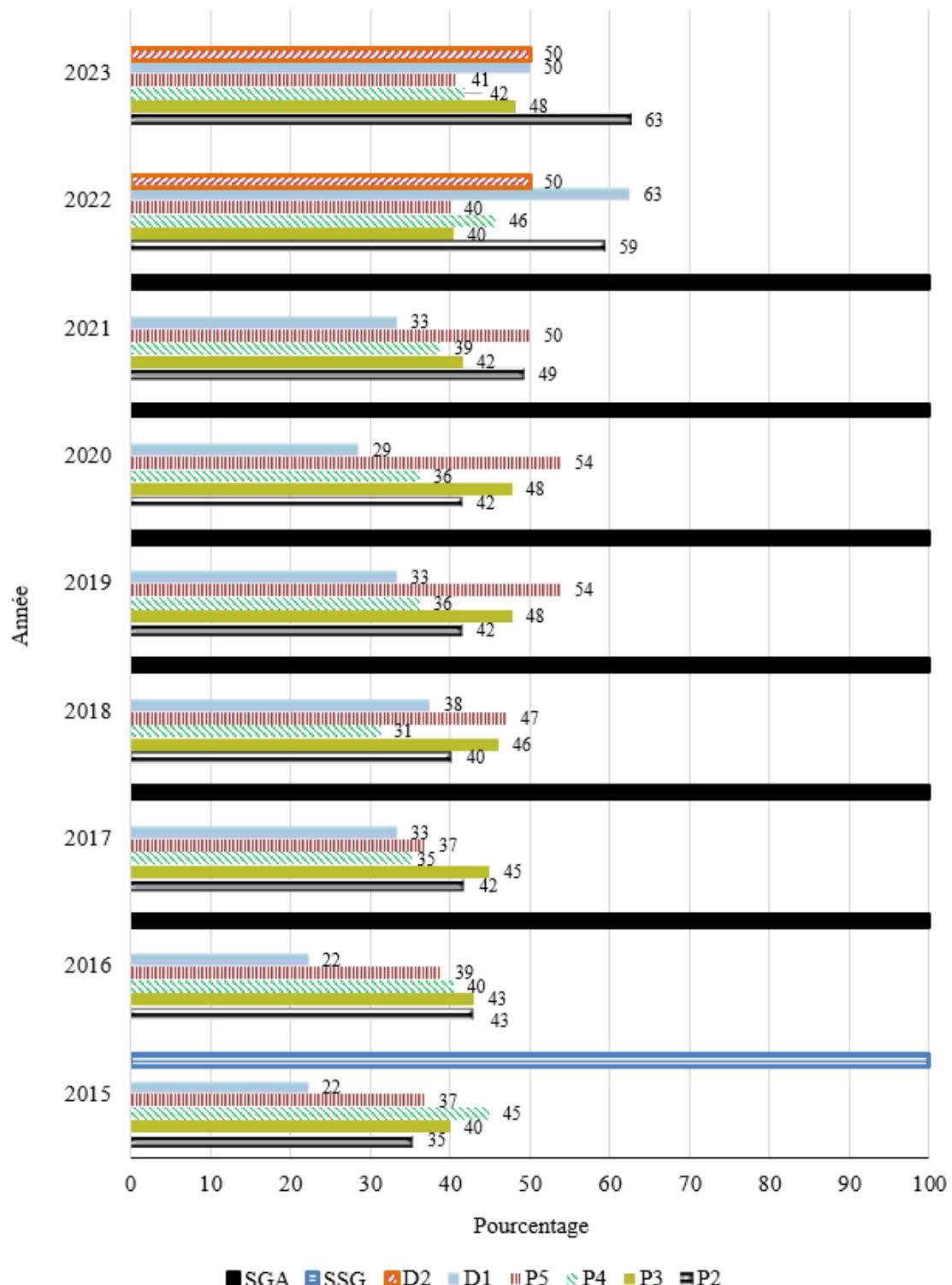


59. Les figures 7 et 8 montrent la répartition des femmes par classe entre 2015 et 2023. Au cours de cette période, l'équilibre femmes-hommes ne s'est pas amélioré de manière constante. Par exemple, alors que la parité des sexes parmi les administrateurs de classe 5 a été atteinte en 2019, un important retour en arrière s'est produit en 2022, lorsque la représentation des femmes est tombée à 40 %.

60. Les femmes ont toujours été surreprésentées dans la catégorie des agents des services généraux : elles étaient 75 % en 2015 et 73 % en 2023 (voir fig. 8).

Figure 7

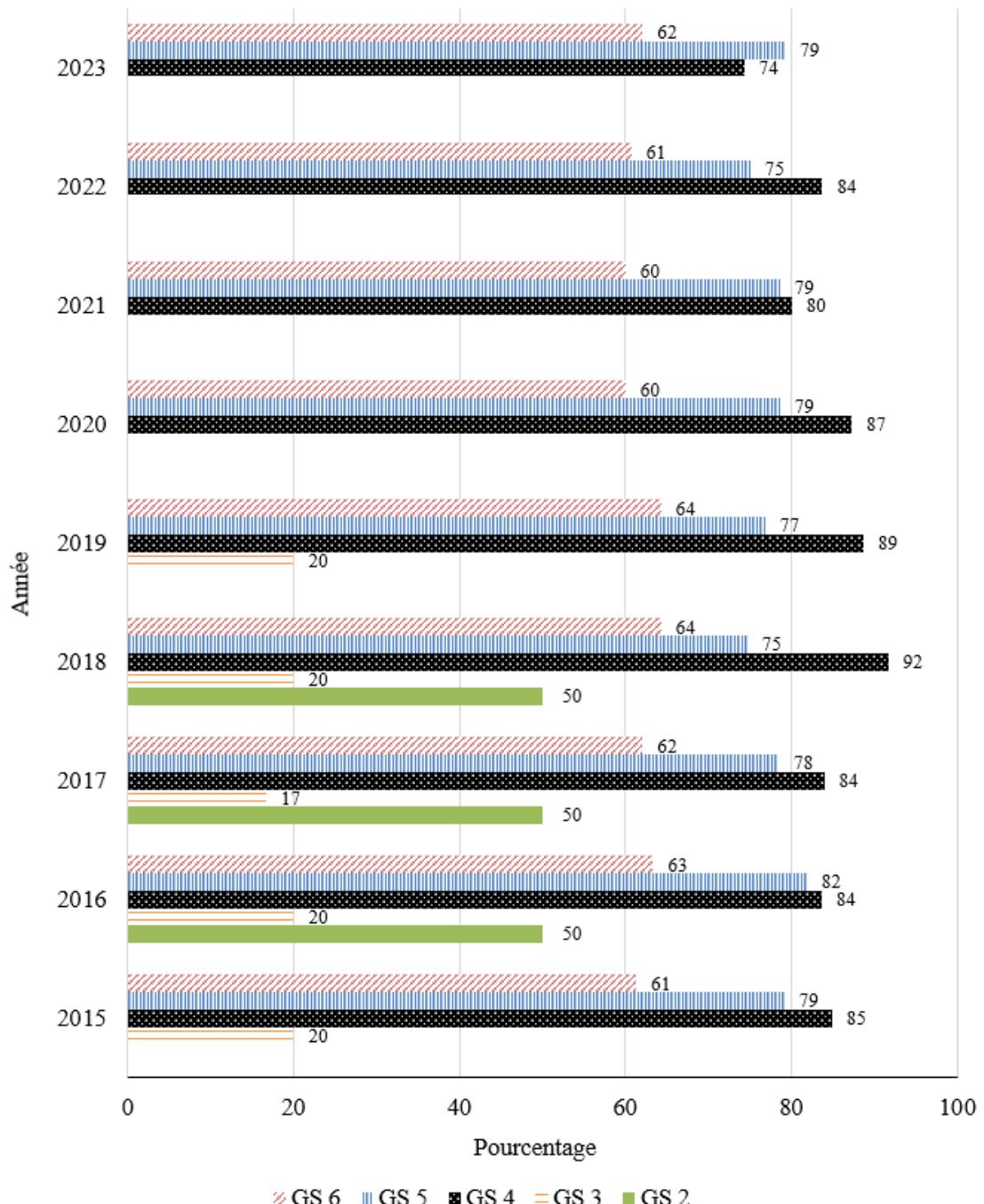
Pourcentage de femmes au sein du personnel du secrétariat de la Convention dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de classe supérieure, 2015-2023



Note : L'absence de colonne signifie qu'aucune femme n'occupait de poste à cette classe.

Figure 8

Pourcentage de femmes au sein du secrétariat de la Convention dans la catégorie des services généraux, 2015-2023



Note : L'absence de colonne signifie qu'aucune femme n'occupait de poste à cette classe.

IV. État d'avancement de l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une démarche tenant compte des questions de genre

61. Au cours de la période considérée (du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024), le secrétariat a établi des rapports, organisé des ateliers et d'autres manifestations, collaboré avec d'autres entités des Nations Unies, des OIG et des organisations de la société civile, facilité la formation et la mise en réseau des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques et communiqué des informations sur les questions de genre et les changements climatiques sur les médias sociaux et ses plateformes en ligne. On trouvera à l'annexe II des informations sur les activités du secrétariat.

Annexe I

Gender composition of constituted bodies established under the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement by regional group, other Party grouping and United Nations Indigenous sociocultural region

[Anglais seulement]

Table I.1

Gender composition of constituted bodies established under the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement, by regional group and other Party grouping

Body	Total members and ratio women/men in 2024 ^a	Number of female members per regional group or other Party grouping																		Developed/developing country Parties in 2024				
		African States		Asia-Pacific States		Eastern European States		Latin American and Caribbean States		Western European and other States		Annex I Parties		Annex II Parties		EIT Parties		LDCs		Non-Annex I Parties				
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024					
AC	16 10/6	2	2	–	–	1	1	2	2	2	2	2	2	1	–	–	–	1	–	1	1	1	1	–/–
Advisory Board of the Santiago network	12 4/6	NA	–	NA	–	NA	–	NA	1	NA	2	NA	–	NA	–	NA	–	NA	–	NA	1	–/–		
AFB	16 4/7	1	1	1	–	1	–	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–/–	
CDM Executive Board	10 2/8	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–/–	
CGE ^b	24 8/10	1	3	1	1	–	–	2	3	–	–	4	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–/–	
Compliance Committee enforcement branch	10 2/6	–	–	–	–	1	1	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–/–	
Compliance Committee facilitative branch	10 3/7	1	1	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–/–	
CTCN Advisory Board	18 6/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	–	–	–	–	3	4	–	–	–/–	
FWG ^c	7 5/2	1	1	–	–	1	1	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	–/–	
KCI	12 5/7	1	1	–	–	2	2	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–/–	

Body	Total members and ratio women/men in 2024 ^a	Number of female members per regional group or other Party grouping																								Developed/developing country Parties in 2024
		African States		Asia-Pacific States		Eastern European States		Latin American and Caribbean States		Western European and other States		Annex I Parties		Annex II Parties		EIT Parties		LDCs		Non-Annex I Parties		SIDS				
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024			
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024			
LEG	17	6/11	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4/-	
PAICC	12	6/6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—/-
PCCB	12	6/3	1	1	—	2	—	—	2	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	1	—/-
SCF	20	11/9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	8	—	—	—	—	—	—	3	3	—	—	—	—	—/-
Supervisory Body	12	3/9	—	—	—	1	1	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—/-
TEC	22	4/15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	—	—	—/-
Transitional Committee	24	12/12	NA	—	NA	—	NA	—	NA	—	NA	—	NA	—	NA	—	NA	—	NA	—	NA	—	NA	—	NA	6/6
WIM Executive Committee	20	12/7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	8	—	—	—	—	—	—	2	4	—	—	—	—	—/-
Total	274	142	11	13	3	5	9	8	9	10	10	11	24	22	0	0	0	0	3	2	12	16	4	6	10/6	
Total constituted body members from regional groups and Indigenous sociocultural regions		114																								
		281		144	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

^a The figures in the first column reflect the total number of positions open for membership for each body, which may differ from the number of positions actually filled as at 19 June 2024. The second column reflect the ratio of women and men based on positions actually filled as at that date.

^b Composed of 27 members, including 24 government representatives. The data in the table relate to government representatives only.

^c Composed of 14 representatives, 7 of Parties and 7 of Indigenous Peoples organizations. This table reflects the representatives of Parties only. See table I.2 for details of the gender composition of the FWG by United Nations Indigenous sociocultural region.

Table I.2

Gender composition of the Facilitative Working Group by United Nations Indigenous sociocultural region

Body	Total Indigenous representative members	Ratio of female to male Indigenous representative members in 2024	Number of female members per United Nations Indigenous sociocultural region						
			Africa	Arctic	Asia	Central and South America and the Caribbean	Central and Eastern Europe, Russian Federation, Central Asia and Transcaucasia	North America	Pacific
FWG	7	5/2	1	1	1	0	1	0	1

Note: The FWG is composed of 14 representatives, 7 of Parties and 7 of Indigenous Peoples organizations. This table reflects the representatives of Indigenous Peoples organizations only. Indigenous Peoples representatives are appointed by the Indigenous Peoples through their focal points.

Status of implementation of mandated activities pertaining to gender and climate change undertaken by the secretariat between 1 August 2023 and 31 July 2024

[Anglais seulement]

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
36/CP.7	2–3	Bring decisions on gender balance and women being nominated to constituted bodies to the attention of Parties whenever a vacancy occurs	Ongoing. Information for Parties on nominations for election is available at https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership ; this web page includes a section on gender balance with reference to decisions 23/CP.18 and 3/CP.25. See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 3, activity C.1.
23/CP.18 3/CP.25	8 15(b)	Prepare an annual gender composition report and a biennial synthesis report on progress in integrating a gender perspective into constituted body processes	See documents FCCC/CP/2023/4 and FCCC/CP/2023/5 .
18/CP.20 21/CP.22 3/CP.25	8 9 annex, table 1, activity A.1	Strengthen capacity-building efforts for governments and other stakeholders in mainstreaming gender in formulating, monitoring, implementing and reviewing, as appropriate, national climate change policies, plans, strategies and action, including NDCs, NAPs and national communications	The secretariat co-organized with the Regional Collaboration Centre East and Southern Africa, UNDP and UN Women the workshop “Equality in climate action: Planning for a gender inclusive future in Africa” (see https://unfccc.int/event/planning-for-a-gender-inclusive-future-in-africa). The workshop, which took place in Nairobi, brought together national gender and climate change focal points, government actors and members of civil society organizations from East and Southern Africa to exchange best practices and strategies and building capacity for integrating gender considerations into climate actions; reflect on the review of implementation of the enhanced LWPG and its GAP; and facilitate in-country discussions on a road map for developing national climate policies and plans. The secretariat also co-organized with UNEP, the United Nations Women Centre of Excellence for Gender Equality and the UN Women Regional Office for Asia and the Pacific the workshop “Accelerating gender-responsive climate action and nationally determined contribution (NDC) implementation in Asia and the Pacific” (see https://asiapacific.unwomen.org/en/news-and-events/events/2024/04/regional-training-workshop-accelerating-gender-responsive-climate-action) targeting national gender and climate change focal points and other key actors. The aim of the workshop, held in Seoul, was to enhance participants’ understanding and technical knowledge of gender-responsive climate finance. It also provided training on integrating gender-based approaches into and applying gender mainstreaming tools to climate change policies, programmes and budgeting. During the three-day “Knowledge co-production workshop: Exploring intersectionality in climate change adaptation”, organized by the International Institute for Sustainable Development and held in Istanbul (see https://www.iisd.org/events/knowledge-co-production-workshop-exploring

Decision(s)	Paragraph(s)/activity	Mandate	Further information and links
21/CP.22	25	Maintain and regularly update the web pages for sharing information on women's participation and gender-responsive climate policy	<p>intersectionality-climate-change-adaptation), the secretariat presented on intersectionality in the UNFCCC process and actively participated in discussions. The participants (academics, practitioners and advocates working in the spheres of gender equality, social inclusion and climate change) discussed challenges and opportunities for applying intersectional approaches to climate change adaptation planning and policymaking and mapped entry points for intersectional approaches in policy processes at the local, national and international level.</p> <p>See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 1, activity A.2, and annex, table 3, activity C.3.</p>
3/CP.23	annex, table 2, activity B.2	Include in regular notifications to Parties at the time of nomination to UNFCCC bodies the latest report on the gender composition of the relevant body	<p>Ongoing. The latest information and resources are available on the gender web pages of the UNFCCC website (https://unfccc.int/gender). The web pages are referenced by other institutions, such as the Intergovernmental Panel on Climate Change, as a valuable knowledge source, indicating the broadening reach of the secretariat's work on gender beyond the UNFCCC process.</p>
3/CP.23	annex, table 5, activity E.4	Encourage knowledge exchange activities among secretariat staff across all thematic areas to update on work related to gender	<p>Up-to-date information on the gender composition of constituted bodies is highlighted on the election and membership web page of the UNFCCC website (https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership). Gender composition data and information on relevant decisions was also included in the information note to Parties on nomination of candidates for appointment or election during the UNFCCC sessions in 2023 (see https://unfccc.int/sites/default/files/resource/information_note_to_parties_and_observer_states_elections_2023.pdf).</p> <p>The secretariat organizes regular meetings and knowledge exchange activities to map entry points for consideration of gender as a cross-cutting issue in the work of constituted bodies and under UNFCCC work programmes.</p>
3/CP.25	15(a)	Maintain the position of senior gender focal point to retain relevant expertise and support and monitor implementation of the enhanced LWPG and its GAP	<p>The secretariat has maintained the senior position as external and internal gender focal point, supported by a team, to continue implementation of the enhanced LWPG and its GAP.</p>
3/CP.25	15(c)	Provide capacity-building support to constituted bodies and secretariat staff in integrating a gender perspective into their respective areas of work in collaboration with relevant organizations, as appropriate	<p>The secretariat responded to requests from constituted bodies to provide guidance for and inputs to ongoing work on gender. For example, the secretariat provided inputs to the TEC on its policy brief on gender-responsive technology and infrastructure for sustainable urban mobility (TEC. 2024. <i>Gender-responsive technology and infrastructure for sustainable urban mobility</i>. Available at https://unfccc.int/tclic/misc/_StaticFiles/gnwoerk_static/tec_transport/b637fc16c2c84b6bb39280ecf04f419b/ba89403202d84067b2a8664767e0c7ae.pdf).</p>
3/CP.25	15(d)	Facilitate coordination with other United Nations entities, IGOs and NGOs in supporting implementation of the enhanced LWPG and its GAP	<p>The secretariat provides regular updates on topics related to gender and climate change (e.g. events, information on new calls for submissions) and holds in-person and online meetings and exchanges emails with the collective impact gathering group on strengthening implementation of the GAP and other relevant topics. The group comprises the attendees of the initial gathering:</p>

3/CP.25 15(e)	<p>Facilitate support for building and strengthening the skills and capacities of national gender and climate change focal points</p>	<p>United Nations entities (ILO, UNDP, United Nations Population Fund, UN Women and World Health Organization) and civil society and other organizations (AFB secretariat, Data2X, GCF secretariat, GEF secretariat, Georgetown University, International Institute for Environment and Development, International Institute for Sustainable Development, NDC Partnership, SLYCAN Trust, Women Engage for a Common Future, WEDO, World Bank and World Resources Institute). The secretariat held in-person meetings at COP 28 and at SB 60 with the entities and organizations of the group attending those sessions in order to provide them with the opportunity to share information on activities linked to the enhanced LWPG and its GAP planned for 2024. The meetings also provided the participants with an opportunity to identify synergies across work and explore opportunities for collaboration.</p> <p>A side event on the role of legal and policy frameworks in delivering a gender-responsive just transition, held at the sixty-eighth session of the Commission on the Status of Women, was organized by the secretariat in collaboration with the International Development Law Organization, with the support of the Government of Philippines, and in partnership with ILO and the Feminist Action for Climate Justice Action Coalition under the Generation Equality Forum (see https://www.idlo.int/news/events/gender-equality-climate-action).</p> <p>The secretariat, together with the United Nations Convention to Combat Desertification, the Convention on Biological Diversity, TMG Think Tank for Sustainability and the Robert Bosch Stiftung, co-organized the workshop “Leveraging momentum for women’s land rights: Enhancing an initiative for synergies across conventions” (see https://www.tmg-thinktank.com/events/leveraging-momentum-for-womens-land-rights-enhancing-an-initiative-for). The aim of the workshop was to promote decentralized actions and joint messaging from civil society organizations on the vital role women’s land rights play in achieving all three Rio Conventions.</p> <p>The secretariat, as a member of the Inter-Agency Network on Women and Gender Equality, actively participates in its annual meetings. This participation enables the secretariat to meet one of the performance indicators under UN-SWAP. Climate change remains a key topic on which Network members collaborate.</p> <p>The secretariat co-leads the Feminist Action for Climate Justice Action Coalition under the Generation Equality Forum with a consortium of international organizations (e.g. IUCN, Organisation for Economic Co-operation and Development, UNDP and UNEP). As part of its work under this Coalition, the secretariat regularly co-organizes workshops and events and contributes to internal working groups. See also the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 1, activity A.1, and the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.2.</p> <p>Ongoing. The secretariat convened at COP 28 and SB 60 in-person networking meetings for national gender and climate change focal points.</p> <p>At COP 28, national gender and climate change focal points were introduced to the concept of NAPs as an important entry point for gender-responsive climate action, as well as being provided with a global overview of progress in and available support within the NAP process for gender-responsive climate action, at an event led by the International Institute for Sustainable Development and the</p>
---------------	---	--

Decision(s)	Paragraph(s)/activity	Mandate	Further information and links
3/CP.25	15(f)	Enhance communication and information-sharing through existing UNFCCC web-based resources and communication activities	<p>NAP Global Network and supported by the secretariat. Participants engaged in discussion, interactive activities and a networking lunch.</p> <p>The secretariat held five virtual meetings (held twice to accommodate participants from different time zones) during the reporting period for national gender and climate change focal points on topics the focal points had selected, namely on (1) the integration of gender into UNFCCC workstreams and working with Party delegations to ensure gender is taken into account under relevant agenda items (5 October 2023); (2) the integration of gender into the UNFCCC just transition workstream and the goal for the gender and climate change agenda item (2 November 2023); (3) preparation for and coordination of submissions regarding the review of the implementation of the enhanced LWPG and its GAP (afternoon of 15 February 2024 and morning of 19 February 2024); (4) discussion of submissions on the review of the implementation of the enhanced LWPG and its GAP and the next action plan (24 April 2024); and (5) gender and transparency with a focus on biennial transparency reports (30 July 2024). At each meeting, the focal points had the opportunity to share experience, engage in discussion and ask questions. All meetings, in-person and virtual, were held in English with simultaneous interpretation into French and Spanish.</p> <p>See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.2.</p> <p>Ongoing. The secretariat regularly prepares a newsletter (available at https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&id=01e71a72f5) with the latest news on gender and climate change. It also publishes articles in the UNFCCC Newsroom (https://unfccc.int/news; in the search field type “gender”) and on LinkedIn, in the UNFCCC managed group for professionals focusing on the nexus of gender and climate change, and keeps the information on the UNFCCC gender web pages up to date. Content on gender and climate change is also regularly shared with the regional collaboration centres and in the newsletter of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change.</p> <p>The secretariat held a virtual information session prior to COP 28, providing details on the mandated and non-mandated gender-related events planned. At the session, the COP 28 Presidency shared information on gender events organized by the Presidency and the women and gender constituency shared its focus and priorities for COP 28. The information session was publicly livestreamed. It was held in English, with simultaneous interpretation into Spanish and French.</p> <p>The secretariat held a similar virtual information session prior to SB 60. At this session, participants were introduced to the UNFCCC process and then provided with details on the review of implementation of the enhanced LWPG and its GAP; the identified progress, challenges, gaps and priorities in implementation, categorized by deliverable or output for each activity under the GAP; future work to be undertaken on gender and climate change; and an overview of the submissions received on the review. A Vice-Chair of the Intergovernmental Panel on Climate Change shared information on its work on gender, and representatives of the following UNFCCC programmes and workstreams made presentations: the ad hoc work programme on the new collective quantified goal on climate finance, the enhanced transparency framework under the Paris Agreement and biennial transparency reports, the NDC 3.0 process (i.e. NDCs to be submitted in 2025), the United Arab Emirates–Belém work programme on indicators for measuring progress achieved towards the targets</p>

Decision(s)	Paragraph(s)/activity	Mandate	Further information and links
3/CP.25	15(g)	Participate in UN-SWAP to strengthen integration of gender considerations within the organization and work of the secretariat	referred to in paragraphs 9–10 of decision 2/CMA.5, and the United Arab Emirates just transition work programme. The women and gender constituency shared its priorities for SB 60. See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.4.
3/CP.25	annex, table 1, activity A.2		The secretariat has been reporting under UN-SWAP since 2012. Of the 17 UN-SWAP performance indicators, the secretariat exceeded 1, met 5 and was approaching 7 in 2022.
24/CP.27	annex, paragraph 1	Discuss and clarify the role and work of the national gender and climate change focal points, including by providing capacity-building, tools and resources; sharing experience and best practices; and facilitating workshops, knowledge exchange, peer-to-peer learning, mentoring and coaching	The secretariat maintains a group for the national gender and climate change focal points on Microsoft Teams to facilitate informal meetings, information-sharing and interaction. This includes a chat function (individual or group), video meetings, file storage and the integration of other applications.
24/CP.27			The secretariat supported organizations such as WEDO by providing inputs to and support for their capacity-building events for national gender and climate change focal points.
3/CP.25	annex, table 1, activity A.3	Enhance capacity-building for governments and other relevant stakeholders to collect, analyse and apply sex-disaggregated data and gender analysis in the context of climate change, where applicable	The secretariat, in collaboration with the Adaptation Fund, the Climate Investment Funds, the GCF and the GEF, maintains the climate finance and gender key resources portal (https://unfccc.int/topics/gender/climate-finance-and-gender-key-resources), which contains up-to-date information on capacity-building resources and training opportunities related to climate finance in general, and gender-responsive climate finance in particular, specifically targeting national gender and climate change focal points to enable them to better understand how to access climate finance and funding for gender mainstreaming.
3/CP.25	annex, table 1, activity A.3		See also the information above relating to decisions 3/CP.25, paragraph 15(e), 18/CP.20, paragraph 8, 21/CP.22, paragraph 9, and 3/CP.25, annex, table 1, activity A.1, and below relating to decision 3/CP.25, annex, table 2, activity B.1.
24/CP.27	4		The secretariat is collaborating with IUCN, United Nations entities and other partners of the Gender and Environment Data Alliance to facilitate alignment of the activities under the Alliance with the goals of the LWPG and its GAP.
3/CP.25	annex, table 1, activity A.4	Strengthen the evidence base and understanding of the differentiated impacts of climate change on men and women and the role of women as agents of change and on opportunities for women	The secretariat, the COP 28 Presidency, the high-level champions, IUCN, UN Women and WEDO convened during the pre-sessional period of COP 28 the “Counting on a Sustainable Future: Global Conference on Gender and Environment Data” (for further information on the conference and its outcomes, see https://www.eventcreate.com/e/cop28genderdata).
3/CP.25			Ongoing. See the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(c).

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
3/CP.25	annex, table 1, activity A.5	Promote the use of social media, web resources and innovative communication tools to effectively communicate to the public, in particular reaching out to women, on the implementation of the LWPG and its GAP and on gender equality	<p>Ongoing. The secretariat publishes relevant articles in the UNFCCC Newsroom, manages a LinkedIn community, keeps the gender web pages on the UNFCCC website up to date, shares information via the gender and climate change newsletter (see https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&id=01e71a72f5), and promotes use of the #ActOntheGAP hashtag on social media.</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(f), and below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.4.</p>
3/CP.25	annex, table 2, activity B.1	Promote initiatives for capacity-building in leadership, negotiation and facilitation of negotiation for women delegates including young women, Indigenous women and women from local communities, including through webinars and in-session training to enhance women's participation in the UNFCCC process	<p>Ongoing. The secretariat collaborates with the Women Delegates Fund on building the capacity of female negotiators participating in UNFCCC sessions through the Night School training programme held prior to United Nations climate change conferences.</p>
24/CP.27	annex, paragraph 2		<p>The secretariat supported the Women Climate Leaders Network and the networking café for female negotiators held at SB 60, where senior female negotiators shared their leadership experience and expertise in the UNFCCC process.</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(e).</p>
3/CP.25	annex, table 2, activity B.2	Promote travel funds as a means of supporting the equal participation of women in all national delegations at UNFCCC sessions, as well as funds to support the participation of grass-roots local and Indigenous Peoples' communities from developing countries, the LDCs and SIDS, and encourage Parties and relevant organizations to share information on travel funding	<p>Ongoing. The secretariat supports the Women Delegates Fund in organizing a networking event held during the midyear sessions of the subsidiary bodies to highlight the role of travel funds and the achievements of the Fund in ensuring the equal participation of women in the UNFCCC process.</p> <p>The secretariat has received requests from Party delegates for travel support to participate in UNFCCC sessions. While the secretariat does not dispose of funds to support travel, it facilitates the communication of those delegates with United Nations entities and other organizations that have expressed interest in providing such support.</p>
3/CP.25	annex, table 3, activity C.1	Ensure that members of constituted bodies are introduced to gender-related mandates and to the relevance of gender in the context of their work in a consistent and systematic manner	<p>Ongoing. The secretariat ensures that all new and existing members of constituted bodies are made aware of gender-related mandates and the relevance of gender in the context of their work in a consistent and systematic manner by providing support and tailored capacity-building.</p>
24/CP.27	annex, paragraph 3		<p>The secretariat regularly presents information on gender-related mandates and data on the gender composition of constituted bodies at the consultations on the elections that are held at each session.</p>
3/CP.25	annex, table 3, activity C.2	Facilitate the exchange of views and best practices of the Chairs of constituted bodies on how to strengthen the integration of the gender perspective into their work, taking into account the synthesis reports on progress in	<p>See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 3, activity C.2, and above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(c).</p>
3/CP.25			<p>The secretariat prepared and published a report on the dialogue among the Chairs of UNFCCC constituted bodies on progress in integrating a gender perspective into their processes (FCCC/SBI/2023/13), which was held at SB 58.</p>

Decision(s)	Paragraph(s)/activity	Mandate	Further information and links
3/CP.25	annex, table 3, activity C.3	integrating a gender perspective into constituted body processes referred to in paragraph 15(b) of decision 3/CP.25 Strengthen coordination between the work on gender considerations of the subsidiary bodies under the Convention and the Paris Agreement and other relevant United Nations entities and processes, in particular the 2030 Agenda for Sustainable Development, as applicable	<p>The secretariat held an information-sharing meeting with secretariat staff who support the work of constituted bodies to map into which activities of the respective bodies' workplans gender considerations can be further integrated.</p> <p>The secretariat prepared an information brief on the call for submissions on the review of the enhanced LWPG and its GAP, which was disseminated among all constituted bodies.</p> <p>The secretariat held at Gender Day during COP 28 a technical dialogue on financing gender-responsive just transitions and climate action (see https://unfccc.int/gender/cop28#Gender-Day-).</p> <p>The secretariat held in March 2024 a workshop facilitating discussion among development and implementing organizations on approaches to supporting countries in formulating the next round of NDCs in 2025, which included a discussion held in World Café format on just and social inclusiveness in the NDC formulation process.</p> <p>The secretariat provided technical advice on gender-responsive climate finance, including inputs on case studies and country examples relevant to the topic, that could potentially inform discussions at the 2024 SCF Forum.</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(c–d).</p>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.1	Share experience and support capacity-building on gender budgeting, including under activity D.1 of the GAP (gender and climate change document GCC/2023/1).	
24/CP.27	annex, paragraph 5	on the integration of gender-responsive budgeting into national budgets to advance gender-responsive climate policies, plans, strategies and action, as appropriate	
3/CP.25	annex, table 4, activity D.2	Raise awareness of the financial and technical support available for promoting the strengthening of gender integration into climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, including good practices to facilitate access to climate finance for grass-roots women's organizations and Indigenous Peoples and local communities	<p>The secretariat, the Adaptation Fund, the GCF and the GEF collaborated to deliver training to national gender and climate change focal points during COP 28 on climate finance and gender, titled "Bridging the GAP from Access to Action" (see https://unfccc.int/gender/cop28#Informal-meeting-for-National-Gender-and-Climate-Change-Focal-Points:~:text=Presentation-,Bridging,-the%20GAP%20from). UNDP and Care About Climate contributed to the training. After the event, the secretariat prepared an informal summary report on the training (available at https://unfccc.int/documents/637162).</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 1, activity A.2, and annex, table 4, activity D.1.</p>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.4	Support the collection and consolidation of information and expertise on gender and climate change in sectors and thematic areas as well as identifying	<p>Ongoing. The secretariat collaborated with the CTCN, the TEC and other constituted bodies to develop a roster of experts in the areas of gender and climate as well as of female experts in areas of climate change relevant to the CTCN and the TEC. The roster (available at https://www.ctcn.org/networking-and-collaboration/gender-and-climate-technology-expert-roster) is a resource</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
		experts on gender and climate change, as needed, and enhance knowledge platforms on gender and climate change	when experts are needed for events, workshops and activities and for consultation during the provision of technical assistance.
3/CP.25	annex, table 4, activity D.5	Engage women's groups and national women and gender institutions in the process of developing, implementing and updating climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, at all levels	The secretariat created and manages a LinkedIn group for professionals focusing on the climate–gender nexus with the aim of promoting best practices and resource- and knowledge-sharing; identifying intersectional approaches to gender and climate mainstreaming; fostering a community for continued engagement; strengthening collaboration among stakeholders; connecting, supporting and empowering stakeholders; providing information on upcoming events; and engaging with and linking gender and climate under the UNFCCC, the Sustainable Development Goals and the Generation Equality Forum.
3/CP.25	annex, table 5, activity E.1	Strengthen the monitoring and reporting on women in leadership positions within the UNFCCC process in the context of the gender composition report referred to in paragraph 15(b) of decision 3/CP.25, including through case studies	Ongoing. The secretariat issued an open call for submissions for Parties and organizations to share experience of engaging women's groups and national women and gender institutions in the process of developing, implementing and updating climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, at all levels.
20/CP.26	11	Prepare an informal summary report prior to SBI 56 reflecting clearly the proposed responsibilities of and support for national gender and climate change focal points to enable them to perform their role, taking into account the multifarious, evolving and Party-driven nature of the work and role of such focal points	See the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(e).
24/CP.27	7	Note the technical paper prepared by ILO exploring linkages between gender-responsive climate action and just transition for promoting inclusive opportunities for all in a low-emission economy and invite ILO to consider organizing a workshop or dialogue focused on the same topic	The secretariat organized and held in conjunction with SBI 59, in collaboration with ILO, a high-level dialogue on delivering a gender-responsive just transition for all. The one-day dialogue explored the nexus between climate change, gender equality, inclusion and the world of work, with the outcomes informing COP 28 Gender Equality Day and linking with the discussions held in parallel on other themes, namely finance, trade, and accountability, with a view to identifying modalities and ensuring accountability in relation to increasing finance flows and allocation of resources for gender-responsive just transitions to women and girls (for further information on the dialogue and its outcomes, see https://unfccc.int/gender/cop28#Mandated-in-session-workshop-by

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
24/CP.27	annex, paragraph 4	Encourage Parties and relevant UNFCCC constituted bodies, in line with their respective mandates, to support action and implementation of the enhanced LWPG and GAP	the-International-Labour-Organization-and-the-UNFCCC-on-Delivering-a-gender-responsive-just-transition-for-all-).
24/CP.27	annex, paragraph 6	Support the review of the LWPG and its GAP	Ongoing. See the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 3, activities C.1 and C.2.
15/CP.28	4, 6		
24/CP.27	annex, paragraph 7	Raise awareness of the support available to developing country Parties for reporting on the implementation of the GAP	The secretariat issued a call for submissions from Parties and other stakeholders on progress, challenges, gaps and priorities in implementing the GAP, categorized by deliverable or output for each activity, and on future work to be undertaken on gender and climate change; prepared a synthesis report on the 48 submissions received (FCCC/SBI/2024/11; the submissions, as well as those received after the deadline, are available at https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx (in the search field, type “gender”); held at SB 60 a workshop to discuss the synthesis report, facilitating focused discussions at the regional and global level; and prepared a summary report on the discussions held at the workshop (FCCC/SBI/2024/INF.6).
			The secretariat held in February 2024 an open information and a question and answer session on the process for the review of the enhanced LWPG and its GAP and submissions thereon. The secretariat created and maintains a web page to share information on the review (https://unfccc.int/gender/final-review) and published a news article in the UNFCCC Newsroom to highlight the review process (see https://unfccc.int/news/parties-will-decide-the-future-of-the-gender-agenda-in-the-un-climate-change-process-this-year).

Annexe III

Number of in-person Party delegates and percentage of female Party delegates funded through the trust fund for participation in the UNFCCC process for sessions in 2013–2023

[Anglais seulement]

Table III.1

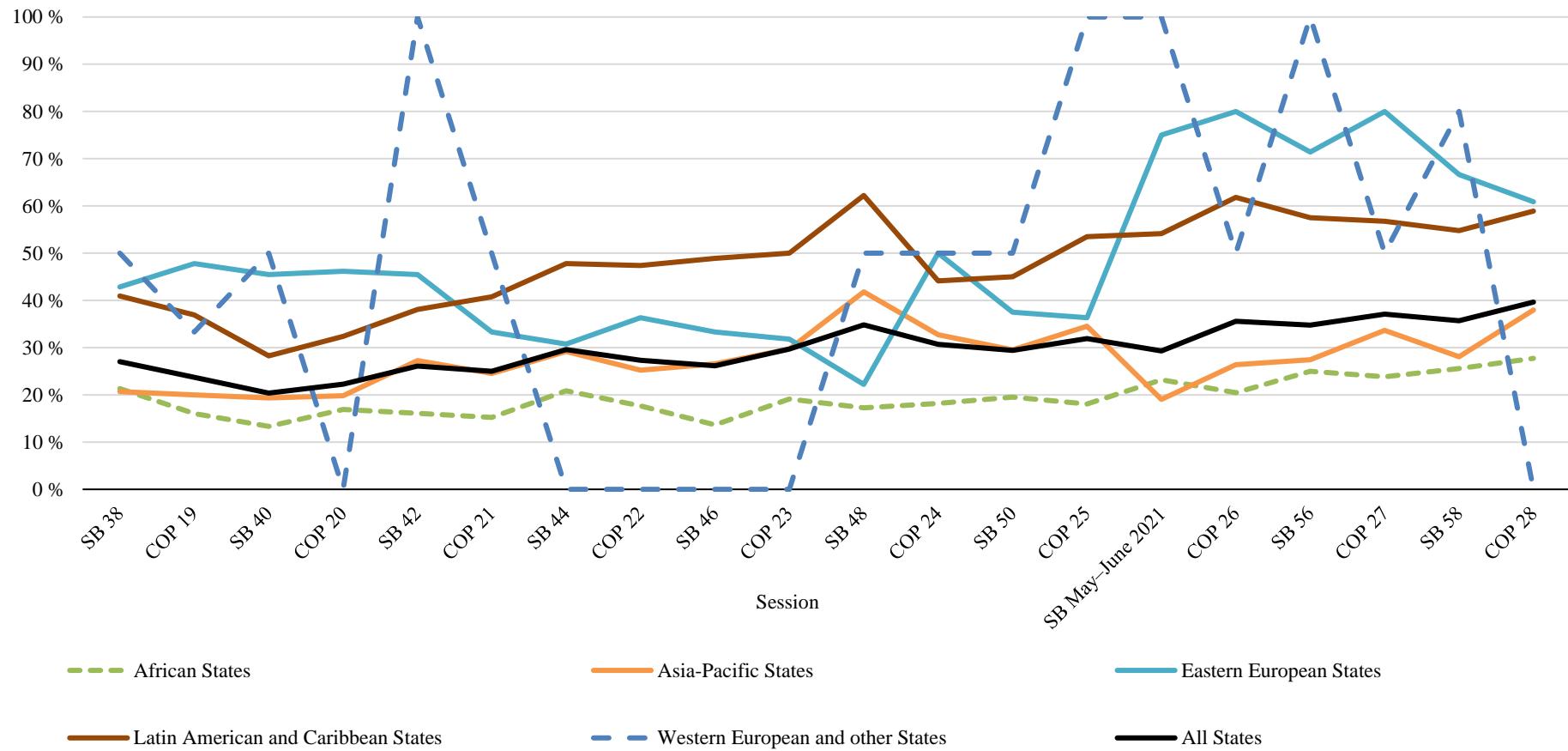
Number of Party delegates having received funding through the trust fund for participation in the UNFCCC process for in-person participation in UNFCCC sessions held between 2013 and 2023, by gender and regional group

Year	Sessions	African States		Asia-Pacific States		Eastern European States		Latin American and Caribbean States		Western European and other States		Total		
		Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	All
2013	SB 38	19	70	12	46	6	8	18	26	1	1	56	151	207
	COP 19	22	115	21	84	11	12	24	41	1	2	79	254	333
2014	SB 40	12	78	12	50	5	6	13	33	1	1	43	168	211
	COP 20	23	113	20	81	6	7	23	48	0	2	72	251	323
2015	SB 42	14	73	18	48	5	6	16	26	1	0	54	153	207
	COP 21	23	128	27	83	8	16	33	48	1	1	92	276	368
2016	SB 44	19	72	21	51	4	9	22	24	0	1	66	157	223
	COP 22	26	121	30	89	8	14	36	40	0	2	100	266	366
2017	SB 46	12	76	17	47	4	8	22	23	0	1	55	155	210
	COP 23	27	114	33	78	7	15	37	37	0	2	104	246	350
2018	SB 48	15	72	23	32	2	7	28	17	1	1	69	129	198
	COP 24	24	108	36	74	9	9	34	43	1	1	104	235	339
2019	SB 50	16	66	18	43	3	5	18	22	3	3	58	139	197
	COP 25	26	118	39	74	8	14	38	33	1	0	112	239	351
2021	SB May–June 2021	16	53	8	34	3	1	13	11	1	0	41	99	140
	COP 26	28	109	24	67	16	4	47	29	1	1	116	210	326
2022	SB 56	22	66	14	37	5	2	23	17	1	0	65	122	187
	COP 27	35	112	37	73	16	4	42	32	1	1	131	222	353
2023	SB 58	22	64	16	41	6	3	23	19	4	1	71	128	199
	COP 28	38	99	41	67	14	9	43	30	0	2	136	207	343
Total		439	1 827	467	1 199	146	159	553	599	19	23	1 624	3 807	5 431

Note: Sessions of the COP include sessions of the CMP, the CMA (in applicable years), the SBI and the SBSTA.

Figure III.1

Percentage of female Party delegates having received funding through the trust fund for participation in the UNFCCC process for in-person participation in UNFCCC sessions held between 2013 and 2023, by regional group



Note: Sessions of the COP include sessions of the CMP, the CMA (in applicable years), the SBI and the SBSTA.